



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4752

Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon / musée de l'automobile  
Henri Malartre et Viaparents

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur :** M. GRABER Loïc

**SEANCE DU 20 MAI 2019**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 22 MAI 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 MAI 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 MAI 2019  
DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 MAI 2019

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), Mme BAUGUIL (pouvoir à M. BROLIQUIER), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2019/4752 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARRAINAGE  
ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE DE L'AUTOMOBILE  
HENRI MALARTRE ET VIAPARENTS (DIRECTION DES  
AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 mai 2019 par lequel M. le Maire expose ce  
qui suit :

Viaparents est à la fois un site de communauté pour les parents avec enfants de 0 à 14 ans ([viaparents.com](http://viaparents.com)) et un organisateur d'événements à destination des familles avec enfants pour les entreprises.

L'entreprise inscrit son action dans le cadre d'une démarche « Kid Friendly », où tout est mis en œuvre, que ce soit l'accueil, l'aménagement, la mise en place d'équipements spécifiques, et de manière générale un état d'esprit, afin de créer les conditions optimales de services offerts par les professionnels aux parents et aux enfants.

Viaparents a créé le 1<sup>er</sup> label « Kid Friendly » en France pour les professionnels ciblant les familles : « Vérifié ViaParents (V.V.P) ».

Ce label collaboratif est une distinction décernée par les parents eux-même, pour des activités de service et par des influenceurs famille pour les produits. Viaparents s'appuie sur ses membres vérifiés partout en France pour partager des idées sorties, valider les critères d'évaluation et réaliser les tests anonymement.

Le Musée de l'automobile Henri Malartre, dans le cadre de sa programmation pédagogique, propose des animations à destination des familles.

Le 14 septembre 2019 , le musée souhaite organiser un évènement *Kid Friendly en accueillant*, de 10h à 18h une centaine de personnes (adultes et enfants) afin de proposer à ce public des animations du programme pédagogique du musée : visites guidées, ateliers, ça roule, parcours jeux...

Afin d'associer son nom à celui du musée à l'occasion de cet évènement, Viaparents a souhaité s'engager dans une démarche de parrainage afin de valoriser et promouvoir les animations à destination des familles du Musée de l'automobile Henri Malartre et a donc proposé à la Ville de Lyon/ Musée de l'automobile Henri Malartre d'apporter son soutien en devenant parrain de cette programmation pédagogique, selon les modalités suivantes :

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
Viaparents	<p>- création d'un compte premium sur le site internet Viaparents avec gestion et mise à jour d'une fiche musée. <i>Valorisation : 30€ HT</i></p> <p>-Communication auprès des membres de la communauté (8000 familles) au minimum pendant 3 semaines avant le jour de l'évènement via les newsletters, les réseaux sociaux (Facebook et Instagram) et la page d'accueil du site Viaparents.com <i>Valorisation : 1500€ HT</i></p> <p>-Rédaction d'un article sur le Petit'blog de Viaparents <i>Valorisation : 250 € HT</i></p> <p>-Communication de l'évènement sur le partenaire Radio Scoop Lyon via la présence sur le site internet (dans la rubrique bon plans) et la page Facebook, la diffusion à l'antenne pendant la semaine précédente. <i>Valorisation : 2000€ HT</i></p> <p>-Communication de 5 à 10 influenceurs Familles présents le jour de l'évènement: partages de publications sur les réseaux sociaux le jour de l'évènement, rédaction d'articles sur l'évènement sur leurs blogs. <i>Valorisation : 500 € HT</i></p> <p><b><u>TOTAL : 4280 €HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun)</u></b></p>	<p>Présence du logo de VIA PARENTS sur la communication numérique de l'évènement :</p> <p>-3 posts Facebook dans les semaines précédant l'évènement</p> <p>-1 post sur le site internet du musée dans les semaines précédant l'évènement <i>Valorisation : 1050€ HT</i></p> <p>-4 visites libres pour 25 personnes chacune <i>Valorisation : 320€ (non soumis à TVA)</i></p> <p>-90 parcours jeu du musée <i>Valorisation : 3€ par personne, soit 270€ (non soumis à TVA)</i></p> <p>-4 visites guidées de 1h <i>Valorisation : 55 € par visite, soit 220 € (non soumis à TVA)</i></p> <p>-4 ateliers pédagogiques <i>Valorisation : 30 € par atelier, soit 120 € (non soumis à TVA)</i></p> <p>-1 privatisation du parc pendant 8h <i>Valorisation : 1000 €HT pour 7h + 500 € HT pour 1h supplémentaire + 200 € HT de location barnums, tables et chaises soit.1700 € HT au total</i></p> <p>-1 privatisation de 2 véhicules pendant 1h chacun <i>Valorisation : 300 € HT par véhicule et par heure, soit 600 € HT</i></p> <p><b><u>TOTAL : 4280 € dont 3 350 € soumis à TVA dans les conditions de droit commun et 930 € non soumis à TVA</u></b></p>

Le parrainage est formalisé dans la convention annexée au présent rapport.

Vu ladite convention de parrainage ;

Ouï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

### **DELIBERE**

- 1- La convention de parrainage établie entre la Ville de Lyon / Musée de l'automobile Henri Malartre et Viaparents est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.
- 3- La recette correspondante, soit 4280 euros, sera imputée sur les crédits inscrits au budget 2019 nature 7788.
- 4- La dépense correspondante, soit 4280 euros, sera imputée sur les crédits inscrits au budget 2019 natures : 6231, 611.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER